



TOURNOI INTERNATIONAL DES CENTRES DE FORMATION DE FOOTBALL - TIC2F

01 BP 2210 Cotonou République du Bénin

+229 97 60 02 74 (whatsapp) / +33 6 62 39 25 65- +229 64 06 64 54

Email : tournoidecotonou@yahoo.fr

www.tic2f.org

TOURNOI INTERNATIONAL DES CENTRES DE FORMATION DE FOOTBALL (TIC2F)

9^e EDITION –

DU 22 AU 28 AVRIL 2019 – BENIN

REGLEMENT

1. Organisateur du tournoi.

Nom et adresse de l'organisateur ou de l'association :

ONG TIC2F enregistré au BENIN

01 BP 2210

Cotonou - République du Bénin.

2. Dates et lieu du tournoi.

Le tournoi aura lieu en deux phases :

Phase nationale : Décembre 2018

22 et 23 décembre 2018

Un tour préliminaire pourrait être disputé suivant les critères fixés par La Délégation Générale.

La Phase nationale se déroule sur les dates fixées par La Délégation Générale et suivant une formule qui dépendra du nombre d'équipes ayant régulièrement rempli les conditions de participation.

Phase internationale Avril 2019

Elle se déroulera du 22 au 28 avril 2019 au Bénin. Arrivée des équipes le 19 avril 2019, Tirage au sort le 20 Avril 2019. Matches de Groupe Lundi 22 avril 2019 à partir de 7 heures.

3. Equipes participantes / Conditions de participation

Les inscriptions sont ouvertes pour toutes les académies intéressées au Bénin jusqu'au 30 novembre 2018 et aux académies internationales jusqu'au 30 septembre 2018.

2 académies béninoises seront qualifiées pour le Tic2f 2019 (y compris le vainqueur en Titre). 1 place sera donc en jeu pour la phase nationale au Bénin.

10 académies africaines ou européennes sélectionnées puis invitées sur décision du Comité d'organisation prendront part au Tic2f 2019.

Seules des associations enregistrées auprès des Etats de provenance ou affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur peut jouer pour une seule équipe au cours du tournoi.

Conditions de participation :

- **Chaque académie béninoise engagée** pour la phase nationale s'acquittera d'une participation s'élevant à **50.000 FCFA au plus tard le 30 novembre 2018**.
 - Et fournir les pièces d'identité d'un minimum de 14 joueurs au plus tard le 30 novembre 2018.
 - En cas de qualification ou d'invitation à la phase internationale, chaque académie béninoise s'acquittera d'une participation s'élevant à **150.000 FCFA au plus tard le 15 janvier 2019**.
 - **En cas de non-respect de ce délai, l'académie sera purement et simplement disqualifiée et remplacée.**
 - **Chaque équipe africaine retenue** versera par transfert bancaire ou autre moyen de transferts d'argent les frais de participation s'élevant à 600.000 FCFA ou 1200 US Dollars **au plus tard le 30 novembre 2018** et,
 - Une liste de 15 joueurs avec les copies des 15 Cartes nationale d'identité (National ID Card) ou Passeports (or Passports) au plus tard le 15 décembre 2018. (Joueurs nés/ Players born on 2001, 2002, 2003)
 -
- En cas de non-respect de ce délai, l'académie sera purement et simplement disqualifiée et remplacée.**

Hébergement/ Restauration. Le comité d'organisation prend en charge l'hébergement et la restauration des équipes étrangères dans la période précisée par courrier à chaque équipe après son invitation. Toute présence hors délai étant facturée à l'équipe concernée.

4. Règles du jeu.

Tous les matches sont joués conformément aux Lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (IFAB) éditions en vigueur.

Le nombre de joueurs par équipe, y compris les gardiens de but, est limité à 20 pour l'ensemble du tournoi.

Les dimensions du terrain sont les suivantes : longueur 100 mètres ; largeur : 65 mètres.

5. Commission du tournoi.

L'organisateur instituera une commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi qui aura la compétence de régler les litiges, les réclamations, les appels ainsi que les cas non prévus. Cette commission se compose des personnes suivantes :

Mounirou DAOUDA, Délégué Général du Tournoi

Rodrigue GUEZODJE, Chef du département Logistique & Finances

Rolland ZOHOON, Chef du département Administration et Technique

Mikaël Silvestre (Angleterre, France), Superviseur international

Japhet N'DORAM (Tchad), Superviseur international

Lamine BADIANE (Sénégal), Superviseur international

Eric ATTA (France), Superviseur international

Frank SIMON (France), Superviseur international

Ainsi qu'un coordonnateur des Arbitres

6. Arbitres.

Tous les matches seront dirigés par des Arbitres affiliés à :

La Fédération béninoise de Football.

L'arbitre sera responsable de communiquer le résultat final de chaque rencontre à la commission du tournoi.

7. Catégorie d'âge & Qualification du joueur.

- **Sont autorisés à prendre part à l'édition 2019** (phase nationale et phase internationale), les joueurs ayant une carte nationale d'identité ou un passeport. La pièce d'identité devant être en cours de validité au moins jusqu'au 31 décembre 2019.
- **Seuls les joueurs nés en 2001, 2002, 2003 et 2004** sont qualifiés pour disputer la compétition. Ceci veut dire que les joueurs nés en 2005 auront besoin d'une autorisation officielle afin de prendre part au tournoi.

- Tout joueur ayant évolué dans une sélection nationale et respectant les conditions de participation est autorisé à prendre part à la compétition. Chaque académie devra préciser les joueurs internationaux figurant sur sa liste
- Chaque équipe engagée alignera 20 joueurs.

8. Liste des joueurs

Dépôt des listes et copies couleurs des pièces d'identité nationales

Phase nationale

A la date du 30 novembre 2018 au plus tard, les académies inscrites devront chacune envoyer par fichier électronique à l'adresse : tournoidecotonou@yahoo.fr les copies des pièces d'identité des joueurs retenus.

Le même document devra être déposé au plus tard le 30 novembre 2018 auprès du Comité d'Organisation de la Phase nationale sous pli fermé.

En cas de non-respect de ce délai, l'académie sera purement et simplement disqualifiée et remplacée, seulement les 50% des frais d'inscriptions seront rendues à l'académie disqualifiée.

Phase internationale

Liste prioritaire + liste additive

Le 15 janvier 2019 (à Minuit au plus tard), le chef de délégation de chaque académie retenue transmettra par courrier électronique à l'adresse tournoidecotonou@yahoo.fr :

- Les copies en couleurs des pièces d'identité des joueurs présélectionnés (25 maximum) pour la compétition.
- Une liste indiquant les noms, les numéros de dossards ainsi que les dates de naissance de chaque joueur.
- **En cas de non-respect de ce délai l'académie sera purement et simplement remplacée.**

Liste définitive

Le 5 avril 2019 (à Minuit au plus tard), le chef de délégation, transmettra à l'adresse : tournoidecotonou@yahoo.fr la liste définitive de son académie pour le tournoi.

En cas de non-respect de ce délai, l'académie sera purement et simplement disqualifiée et remplacée, seulement les 50% des frais d'inscriptions seront rendues à l'académie disqualifiée (frais de transfert à sa charge).

Feuille de match : Les 20 joueurs, remplaçants compris, avec les gardiens de but figurant sur la liste des joueurs, pourront être alignés à n'importe quel moment pendant le match. Un joueur remplacé pourra rejouer au cours du même match. Aucune équipe ne pourra effectuer plus de 7 remplacements / match.

Remplacements

2 remplacements sont autorisés en cours de chaque mi-temps par équipe afin de limiter les pertes de temps. Chaque équipe a droit à un Joker médical en cas de blessure. Ceci est laissé à la discrétion du Commissaire au match. Toute tentative de fraude sera sévèrement punie.

Les remplacements à la mi-temps sont encouragés afin de limiter les pertes de temps. Toute tendance à retarder le jeu sera sanctionnée.

Dossard : Chaque joueur n'aura qu'un seul numéro de dossard durant l'ensemble du tournoi.

9. Système du tournoi. Durée des matches.

Le tournoi dans sa phase internationale se disputera selon le système de compétition suivant : matches de groupe puis finale.

12 académies –

2 groupes –

6 équipes / groupe –

Finale : 1^{er} Groupe A – 1^{er} Groupe B : Le Premier du groupe A affrontera le Premier du groupe B.

Les matches de classement

Match pour 3^e et 4^e places : 2^e Groupe A - 2^e Groupe B

Description et programme : (Voir site web du tournoi)

Le tirage au sort sera effectué à l'arrivée des délégations à Cotonou (deux jours avant le démarrage de la compétition).

Les têtes de poules sont :

- **A1 : Bénin 1** (Académie ayant obtenu le plus grand nombre de points lors de la phase de groupe nationale)
- **B1 : Vainqueur 2018** (à condition que l'équipe remplisse toutes les conditions exigées)

Dans le cas où deux équipes du même pays prennent part à la compétition, elles ne se croiseront pas lors de la phase de groupes.

11. Système de points.

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi, lors de la phase de poules :

3 points pour une victoire / 1 point pour un match nul / 0 point pour une défaite

Si deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, les critères suivants seront appliqués pour déterminer leur classement ou leur qualification pour le tour suivant :

- a) Confrontation directe
- b) Plus grand nombre de buts marqués
- c) meilleure différence de buts.
- d) Fair play

Phase de groupes

Les matches dureront 2 X 30 minutes. La pause de la mi-temps durera 10 minutes.

La finale : 2 x 40 minutes.

Des tirs aux buts seront tirés en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire (cinq tirs aux buts initiaux puis un par un).

Match de classement

2 x 30 minutes.

Des tirs aux buts seront tirés en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire (cinq tirs aux buts initiaux puis un par un).

12. Equipement des joueurs.

Chaque équipe disposera d'une tenue principale et d'une tenue de réserve, de couleurs différentes.

L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'Arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

13. Secteur disciplinaire.

Carton rouge – expulsion : Un joueur expulsé d'un carton rouge direct est suspendu automatiquement pour le match suivant de son équipe. La commission pourra décider de sanction plus lourde selon les cas.

Carton jaune – avertissement officiel : un joueur qui a reçu trois cartons jaunes consécutifs pendant le tournoi sera suspendu pour le match suivant de son équipe.

Pour toute sanction disciplinaire (avertissement, expulsion), l'Arbitre en informera la Commission du tournoi immédiatement après le match.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations nationale et internationale de football concernées.

14. Réclamations et appels.

Les réclamations et les appels devront être adressés à la commission du tournoi, dès la fin du match. Celle-ci prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'Arbitre sur le terrain.

15. Approbation du tournoi.

Il appartient à l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

16. Trophée.

Trophées pour chaque équipe participante.

18. Assurances & Santé

Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée pour ses joueurs. Toutefois, le comité d'organisation met en place une commission médicale chargée d'administrer les premiers soins à tout joueur ou autre personne participant au tournoi, en cas d'urgence survenue lors d'un match.

19. Coûts.

Chaque équipe participante devra prendre en charge ses frais de déplacement (aller et retour) pour participer. Elle devra prendre en charge tous les frais que l'organisateur du tournoi n'a pas confirmé d'assumer par écrit.

20. Le Présent Règlement est complété par d'autres dispositions contenues dans des accords signés avec chaque académie participante.

LA DELEGATION GENERALE